



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3608

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Décision modificative n° 1 2019 - Tous budgets

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3608

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Décision modificative n° 1 2019 - Tous budgets**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

À la Métropole de Lyon, la décision modificative n° 1 a pour objet "traditionnellement", l'affectation des résultats de l'exercice 2018, constatés dans le compte administratif 2018 présenté par délibération séparée, et diverses modifications de crédits relatives à l'exercice 2019, modifications en général marginales en comparaison avec le budget primitif.

Dans ce contexte, les propositions relatives à la décision modificative n° 1, tous mouvements, sont présentées pour chaque budget de la Métropole. Les principales variations d'inscriptions, en mouvements réels, sont commentées par chapitre. La révision des autorisations de programme et d'engagement figure en 2^{ème} partie du présent rapport.

À l'issue de cette étape budgétaire, les crédits de paiement de l'ensemble des budgets (non retraités) de la Métropole s'élèvent à 2 453,9 M€ en dépenses réelles de fonctionnement et à 2 813 M€ (hors reprise des résultats de l'exercice antérieur) en recettes réelles de fonctionnement.

Ils atteignent 1 442,6 M€ en dépenses réelles d'investissement hors reprise des résultats de l'exercice antérieur et 1 235,4 M€ en recettes réelles d'investissement, dont 700 M€ en dépenses et 104,7 M€ en recettes sur le seul périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Ces crédits de paiement se répartissent désormais pour 479,2 M€ en dépenses sur les projets et 220,8 M€ sur les opérations récurrentes.

I - Affectation des résultats 2018 et propositions nouvelles relatives à la décision modificative

1° - Budget principal

a) - Affectation des résultats 2018 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de l'exercice 2018 pour la section de fonctionnement présente un excédent de 253,7 M€. Avec la reprise du solde reporté 2017 (+ 3,7 M€), l'excédent de clôture de la section s'établit à 257,3 M€.

En investissement, avec le résultat reporté 2017 de - 45,8 M€ et, au vu du déficit 2018 de 78,5 M€, la section d'investissement présente un solde de clôture de - 124,3 M€.

Il est donc nécessaire d'affecter 124,3 M€ de l'excédent de fonctionnement à la résorption de ce déficit. Il est également nécessaire d'affecter 2,8 M€ à la couverture des restes à réaliser (en dépenses) à fin 2018 reportés en 2019.

À cette suite, il est proposé une affectation complémentaire à la section d'investissement de 130,2 M€ qui permettra de minimiser le besoin d'emprunts de cette section par rapport aux données du budget primitif.

L'excédent de fonctionnement capitalisé atteint 254,5 M€ et le résultat net de fonctionnement à affecter à la couverture des restes à réaliser 2,8 M€.

Affectation du résultat budget principal - Tableau n° 1 (mouvements réels et d'ordre)

| Budget principal | Dépenses (en €) | Recettes (en €) |
|--|-----------------|-----------------|
| Solde d'exécution en fonctionnement : | | |
| résultat de l'exercice 2018 (excédent) | | 253 661 072,84 |
| solde du résultat reporté 2017 | | 3 671 795,00 |
| résultat de clôture 2018 | | 257 332 867,84 |
| Solde d'exécution en investissement : | | |
| résultat de l'exercice 2018 (déficit) | 78 507 405,40 | |
| solde du résultat reporté 2017 | 45 846 800,19 | |
| résultat de clôture 2018 | 124 354 205,59 | |
| Affectation des résultats : | | |
| résultat d'investissement reporté (001) | 124 354 205,59 | |
| excédent de fonctionnement capitalisé (1068) | | 254 542 579,33 |
| résultat de fonctionnement reporté (002) | | 2 790 288,51 |

En mouvements réels, les propositions nouvelles en section d'investissement s'établissent à 466 M€ en dépenses et 461,1 M€ en recettes, dont - 0,1 M€ en dépenses et - 1,9 M€ en recettes sur le périmètre de la PPI et 463 M€ de refinancement de la dette (hors périmètre PPI). En section de fonctionnement, elles atteignent 18,2 M€ en dépenses et 20,3 M€ en recettes.

En mouvements d'ordre, les écritures patrimoniales (214,6 M€) constatent des régularisations comptables d'emprunts en dépenses et recettes d'investissement pour 223 M€ et l'annulation de prévisions inscrites relatives à un achat en paiement échelonné (- 10,4 M€). Par ailleurs, le virement de la section de fonctionnement à l'investissement est abondé de 2,1 M€.

Il est proposé d'équilibrer la décision modificative par une diminution du programme des nouveaux emprunts de 127,4 M€.

Décision modificative n° 1 - 2019 - Budget principal - Synthèse - Tableau n° 2 (mouvements réels et d'ordre)

| Budget principal | Dépenses (en €) | Recettes (en €) |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Investissement | 804 888 279,33 | 804 888 279,33 |
| déficit de clôture de l'investissement reporté | 124 354 205,59 | |
| affectation excédent de fonctionnement reporté | | 254 542 579,33 |
| emprunts en euros (écriture d'ajustement) | | - 127 394 300,00 |
| <i>propositions nouvelles dont :</i> | <i>465 984 073,74</i> | <i>461 100 000,00</i> |
| . PPI | - 131 000,00 | - 1 900 000,00 |
| . hors PPI | 466 115 073,74 | 463 000 000,00 |
| . dont refinancement de la dette | 463 000 000,00 | 463 000 000,00 |
| opérations patrimoniales | 214 550 000,00 | 214 550 000,00 |
| virement de la section de fonctionnement | | 2 090 000,00 |
| Fonctionnement | 23 117 844,51 | 23 117 844,51 |
| excédent de fonctionnement reporté | | 2 790 288,51 |
| restes à réaliser en 2018 reportés en 2019 | 2 790 288,51 | |
| propositions nouvelles | 18 237 556,00 | 20 327 556,00 |
| virement à la section d'investissement | 2 090 000,00 | |
| Total | 828 006 123,84 | 828 006 123,84 |

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 sont portées à l'issue de la décision modificative n° 1 à 2 346,9 M€, les recettes de cette section à 2 658,6 M€ (hors reprise de résultat). Les dépenses réelles d'investissement atteignent 1 295,7 M€ (hors reprise de résultat) et les recettes réelles d'investissement

1 105,6 M€. Les crédits de paiement 2019 de la PPI représentent désormais 634,8 M€ en dépenses et 100,7 M€ en recettes.

La décision modificative n° 1 du budget principal est arrêtée en équilibre à la somme de 828 M€.

b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement.

En dépenses de fonctionnement, il est proposé d'inscrire 12,3 M€ d'atténuations de produits (chapitre 014) en vue du remboursement à l'État de trop perçus de produits fiscaux, dont 8,7 M€ de droits de mutations à titre onéreux, 3,2 M€ de taxe d'aménagement pour sa composante départementale et 0,4 M€ de taxe sur les surfaces commerciales.

En matière de subventions, la subvention d'équilibre versée au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) est portée à 6,2 M€ (+ 4,1 M€) pour tenir compte de l'avancement global des opérations.

Dans le cadre des actions en faveur de l'urbanisme commercial, il est proposé d'inscrire 0,07 M€ pour soutenir les commerçants du centre-ville de Lyon, dont l'activité a souffert en marge des manifestations de gilets jaunes depuis le mois de novembre 2018.

En tant que chef de file de l'action sociale, la Métropole est l'un des 10 territoires pilotes identifiés par l'État au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Pour répondre à ces engagements, il est proposé d'augmenter les crédits inscrits de 1 M€ afin de soutenir le développement des actions prévues dans le cadre du plan. Ces crédits supplémentaires permettront de financer principalement de la masse salariale et des actions de formation et de soutien aux associations pour agir sur les différents axes des politiques de solidarités (développement de la prévention précoce, lutte contre le décrochage scolaire, renforcement de l'autonomie des jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance, renforcement des prises en charge des problématiques de santé mentale, etc.) à hauteur de 0,5 M€ et d'insertion, à hauteur de 0,5 M€ également. Ces actions bénéficieront d'un soutien financier de l'État prévu à hauteur de 0,5 M€ en 2019.

Les prévisions du budget primitif en matière de charges financières sont ajustées de + 0,6 M€ liés à une légère modification des intérêts courus non échus.

En recettes de fonctionnement, il est proposé d'ajuster les prévisions de produits des impôts locaux dernières notifications des services fiscaux, soit + 15,9 M€, dont 12,2 M€ au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (produit 2019 attendu de 296 M€) et 3,7 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (produit 2019 attendu de 266,4 M€).

L'excédent constaté au bilan financier de l'opération d'urbanisme des Gaulnes à Meyzieu autorise l'inscription de 4 M€ de participations à percevoir de l'aménageur (chapitre 74).

En dépenses d'investissement, il est proposé d'inscrire 6,8 M€ pour rembourser à l'État des trop-perçus de taxe d'aménagement pour sa composante communale (chapitre 10).

Dans le cadre de la gestion active de la dette, des éventuelles opérations de renégociations d'emprunts nécessitent l'inscription de 463 M€ en dépenses et en recettes. Par ailleurs, au vu du changement de modalités d'acquisition de la Halle Girard envisagée initialement en paiement échelonné, la prévision inscrite au budget primitif est annulée soit - 4 M€ en dépenses (chapitre 16).

Il est proposé de porter la participation versée au budget annexe du restaurant administratif au titre des subventions d'équipement versées à 0,3 M€ (+ 0,1 M€) pour financer le renouvellement de matériels et petits travaux d'aménagement.

L'internalisation du volet accès du fonds de solidarité logement approuvé par délibération du Conseil n° 2018-3255 du 10 décembre 2018 nécessite l'inscription de 0,2 M€ pour les dépôts et cautionnements versés (chapitre 27).

Suite à l'affectation des résultats 2018, le programme d'emprunts nouveaux long terme sera diminué de 127,4 M€ et ramené par conséquent à 139,4 M€ en recettes d'investissement.

En ce qui concerne l'investissement opérationnel, il est proposé de diminuer les prévisions de dépenses de 0,1 M€. Une augmentation équivalente est par contre proposée au budget annexe du restaurant administratif pour l'acquisition de matériels de cuisine et des travaux d'aménagement. Le montant global des crédits de paiement inscrits au budget primitif demeure de 700 M€ sur l'ensemble des budgets.

Pour les recettes opérationnelles, outre les régularisations comptables équilibrées entre elles, on note une diminution de 1,9 M€ pour ajuster les participations attendues au sein des budgets principal et annexes des eaux et de l'assainissement. Le montant global des inscriptions ouvertes au budget primitif est maintenu à 105 M€ pour l'ensemble des budgets.

2° - Budget annexe de l'assainissement

Le service public de l'assainissement est assuré directement par la Métropole. Cette activité assujettie à la TVA est retracée dans un budget annexe soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

a) - Affectation des résultats 2018 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de l'exercice 2018 pour la section d'exploitation présente un excédent de 40,2 M€. Avec la reprise du solde reporté 2017 (+ 0,2 M€), l'excédent de clôture de la section s'établit à 40,4 M€.

En investissement, avec le résultat reporté 2017 de - 33 M€ et, au vu l'excédent 2018 de 17,8 M€, la section d'investissement présente un solde de clôture de - 15,1 M€.

Il est nécessaire d'affecter 15,1 M€ de l'excédent d'exploitation à la résorption de ce déficit. Il est également nécessaire d'affecter 0,8 M€ à la couverture des restes à réaliser (en dépenses) à fin 2018 reportés en 2019.

À cette suite, il est proposé une affectation complémentaire à la section d'investissement de 24,5 M€.

L'excédent de fonctionnement capitalisé atteint 39,6 M€ et le résultat net d'exploitation 0,8 M€.

Affectation du résultat budget annexe de l'assainissement - Tableau n° 3 (mouvements réels et d'ordre)

| Budget annexe de l'assainissement | Dépenses (en €) | Recettes (en €) |
|--|-----------------|-----------------|
| Solde d'exécution en exploitation | | |
| résultat de l'exercice 2018 (excédent) | | 40 212 436,80 |
| solde du résultat reporté 2017 | | 184 645,75 |
| résultat de clôture 2018 | | 40 397 082,55 |
| Solde d'exécution en investissement | | |
| résultat de l'exercice 2018 (excédent) | | 17 833 643,18 |
| solde du résultat reporté 2017 | 32 960 071,77 | |
| résultat de clôture 2018 | 15 126 428,59 | |
| Affectation des résultats | | |
| résultat d'investissement reporté (001) | 15 126 428,59 | |
| plus-value de cession constatée au (1064) | | 3 000,00 |
| excédent d'exploitation capitalisé (1068) | | 39 628 237,55 |
| résultat d'exploitation reporté (002) | | 765 845,00 |

En mouvements réels, les propositions nouvelles en section d'investissement s'établissent à 26,4 M€ en dépenses hors PPI et 1,9 M€ en recettes sur le périmètre de la PPI. En section d'exploitation, ils atteignent 0,5 M€ en dépenses.

Décision modificative n° 1 - 2019 - Budget annexe de l'assainissement - Synthèse - Tableau n° 4 (mouvements réels et d'ordre)

| Budget annexe de l'assainissement | Dépenses (en €) | Recettes (en €) |
|---|----------------------|----------------------|
| Investissement | 41 491 237,55 | 41 491 237,55 |
| déficit de clôture de l'investissement reporté | 15 126 428,59 | |
| affectation excédent d'exploitation reporté | | 39 628 237,55 |
| <i>propositions nouvelles dont :</i> | <i>26 364 808,96</i> | <i>1 863 000,00</i> |
| . PPI | | 1 860 000,00 |
| . hors PPI | 26 364 808,96 | 3 000,00 |
| Exploitation | 765 845,00 | 765 845,00 |
| excédent d'exploitation reporté (résultat net 2018) | | 765 845,00 |
| restes à réaliser en 2018 reportés en 2019 | 235 520,00 | |
| propositions nouvelles | 530 325,00 | |
| Total | 42 257 082,55 | 42 257 082,55 |

A l'issue de la décision modificative, les dépenses réelles d'exploitation 2019 sont portées à 78,2 M€ et les recettes à 112,7 M€ (hors reprise des résultats). Les dépenses réelles d'investissement atteignent 96,9 M€ (hors reprise des résultats) et les recettes 76,6 M€. Les crédits de paiement 2019 de la PPI représentent désormais 45,8 M€ en dépenses et 3,3 M€ en recettes.

La décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement est ainsi arrêtée en équilibre à la somme de 42,3 M€.

b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par chapitre, en section d'exploitation et d'investissement.

En dépenses d'exploitation, un complément de 0,1 M€ est nécessaire pour la réhabilitation des galeries techniques dans le secteur de Gerland, dont les garde-corps et accessoires métalliques de sécurité s'effondrent (charges générales).

0,4 M€ est proposé en charges exceptionnelles, dont 0,3 M€ pour l'indemnisation de riverains dans le cadre de travaux sur le réseau et 0,2 M€ pour régularisation comptable sur exercice antérieur (chapitre 67).

En matière de gestion de la dette, 26,4 M€ de dépenses d'investissement (chapitre 16) permettront la réalisation de remboursements anticipés.

Les recettes opérationnelles proposées au chapitre 13 correspondent à des conventions signées avec l'Agence de l'Eau (1,9 M€).

3° - Budget annexe des eaux

Ce budget, géré via une délégation de service public, est assujéti à la TVA et est retracé dans un budget annexe soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

a) - Affectation des résultats 2018 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de l'exercice 2018 pour la section d'exploitation présente un excédent de 6,1 M€. Avec la reprise du solde reporté 2017 (+ 0,5 M€), l'excédent de clôture de la section s'établit à 6,6 M€.

En investissement, avec le résultat reporté 2017 de - 7,2 M€ et, au vu de l'excédent 2018 de 1,5 M€, la section d'investissement présente un déficit de clôture de - 5,7 M€.

Il est nécessaire d'affecter 5,7 M€ de l'excédent d'exploitation à la résorption de ce déficit. Il est également nécessaire d'affecter 0,6 M€ à la couverture des restes à réaliser à fin 2018 (en dépenses) reportés en 2019.

À cette suite, il est proposé une affectation complémentaire à la section d'investissement de 0,3 M€ portant l'excédent d'exploitation capitalisé à 6 M€ et laissant un résultat net d'exploitation de 0,6 M€.

Affectation du résultat budget annexe des eaux - Tableau n° 5 (mouvements réels et d'ordre)

| Budget annexe des eaux | Dépenses (en €) | Recettes (en €) |
|--|-----------------|-----------------|
| Solde d'exécution en exploitation : | | |
| résultat de l'exercice 2018 (excédent) | | 6 076 068,71 |
| solde du résultat reporté 2017 | | 510 248,02 |
| résultat de clôture 2018 | | 6 586 316,73 |
| Solde d'exécution en investissement : | | |
| résultat de l'exercice 2018 (excédent) | | 1 454 439,08 |
| solde du résultat reporté 2017 | 7 201 440,02 | |
| résultat de clôture 2018 | 5 747 000,94 | |
| Affectation des résultats : | | |
| résultat d'investissement reporté (001) | 5 747 000,94 | |
| excédent d'exploitation capitalisé (1068) | | 6 021 659,14 |
| résultat d'exploitation reporté (002) | | 564 657,59 |

En mouvements réels, les propositions nouvelles en section d'investissement s'établissent à 9,5 M€ en dépenses et en recettes hors périmètre de la PPI. En section d'exploitation, les prévisions sont ajustées de 0,1 M€ en dépenses et recettes.

Les écritures patrimoniales (9,5 M€) constatent des régularisations comptables d'emprunts en dépenses et recettes.

Il est proposé d'équilibrer la décision modificative par une diminution du programme des nouveaux emprunts de 0,3 M€.

Décision modificative n° 1 - 2019 - Budget annexe des eaux - Synthèse - Tableau n° 6 (mouvements réels et d'ordre)

| Budget annexe des eaux | Dépenses (en €) | Recettes (en €) |
|---|----------------------|----------------------|
| Investissement | 24 747 000,94 | 24 747 000,94 |
| déficit de clôture de l'investissement reporté | 5 747 000,94 | |
| affectation excédent d'exploitation reporté | | 6 021 659,14 |
| virement de la section d'exploitation | | |
| mouvements intersections | | |
| emprunts en euros (écriture d'ajustement) | | 314 658,20 |
| <i>propositions nouvelles dont :</i> | <i>9 500 000,00</i> | <i>9 540 000,00</i> |
| . PPI | | 40 000,00 |
| . hors PPI | 9 500 000,00 | 9 500 000,00 |
| opérations patrimoniales | 9 500 000,00 | 9 500 000,00 |
| Exploitation | 701 839,32 | 701 839,32 |
| excédent d'exploitation reporté (résultat net 2018) | | 564 657,59 |
| virement à la section d'investissement | | |
| restes à réaliser en 2018 reportés en 2019 | 564 657,59 | |
| mouvements intersections | | |
| propositions nouvelles | 137 181,73 | 137 181,73 |
| Total | 25 448 840,26 | 25 448 840,26 |

À l'issue de cette décision modificative, les dépenses réelles d'exploitation 2018 sont portées à 12,3 M€, les recettes réelles de cette section à 24,5 M€ (hors reprise des résultats).

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 40,5 M€ (hors reprise des résultats) et les recettes correspondantes 33,5 M€. Les crédits de paiement 2019 de la PPI représentent désormais 18,7 M€ en dépenses et 0,5 M€ en recettes.

La décision modificative n° 1 du budget annexe des eaux est ainsi arrêtée en équilibre à la somme de 25,4 M€.

b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par chapitre, en section d'exploitation et d'investissement.

En dépenses d'exploitation, il est proposé un complément de 0,1 M€ pour l'évacuation des matériaux du champ captant de Crépieux-Charmy (charges générales).

Dans le cadre de la restructuration des réseaux humides dans le quartier de la Part-Dieu à Lyon, le remboursement par la Société nationale des chemins de fer Français (SNCF) d'une partie des travaux de dévoiement du réseau d'adduction d'eau potable sous la voie Pompidou permet l'inscription complémentaire de 0,1 M€ en recettes d'exploitation.

En investissement, dans le cadre de la gestion active de la dette, des opérations de renégociation d'emprunts nécessitent l'inscription de 9,5 M€ en dépenses et en recettes (chapitre 16).

4° - Budget annexe du réseau de chaleur

Depuis le 1^{er} janvier 2015, et selon l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la Métropole dispose de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des communes situées sur son territoire.

S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M41, applicable aux services publics de distribution d'énergie électrique et gazière. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le comptable de la Métropole, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

a) - Affectation des résultats 2018 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de l'exercice 2018 pour la section d'exploitation présente un excédent de 0,9 M€. Avec la reprise du solde reporté 2017 (+ 1,7 M€), l'excédent de clôture s'établit à 2,6 M€.

En investissement, avec un résultat reporté 2017 de - 1,6 M€ et, au vu de l'excédent 2018 de 1,3 M€, la section d'investissement présente un déficit de clôture de - 0,3 M€.

Il est nécessaire d'affecter 0,3 M€ de l'excédent d'exploitation à la résorption de ce déficit.

À cette suite, il est proposé une affectation complémentaire à la section d'investissement de 1,7 M€ portant l'excédent d'exploitation capitalisé à 2 M€ et laissant un résultat net d'exploitation de 0,6 M€.

Affectation du résultat budget annexe du réseau de chaleur - Tableau n° 7 (mouvements réels et d'ordre)

| Budget annexe du réseau de chaleur | Dépenses (en €) | Recettes (en €) |
|--|-----------------|-----------------|
| Solde d'exécution en exploitation : | | |
| résultat de l'exercice 2018 (excédent) | | 899 037,79 |
| solde du résultat reporté 2017 | | 1 700 000,00 |
| résultat de clôture 2018 | | 2 599 037,79 |
| Solde d'exécution en investissement : | | |
| résultat de l'exercice 2018 (excédent) | | 1 332 802,22 |
| solde du résultat reporté 2017 | 1 634 549,60 | |
| résultat de clôture 2018 | 301 747,38 | |

| Budget annexe du réseau de chaleur | Dépenses (en €) | Recettes (en €) |
|---|-----------------|-----------------|
| Affectation des résultats : | | |
| résultat d'investissement reporté (001) | 301 747,38 | |
| excédent d'exploitation capitalisé (1068) | | 1 974 037,79 |
| résultat d'exploitation reporté (002) | | 625 000,00 |

En mouvements réels, les propositions nouvelles en section d'investissement s'établissent à 7,7 M€ en dépenses et 6 M€ en recettes hors périmètre PPI. En section d'exploitation, les dépenses sont ajustées de + 0,6 M€.

Décision modificative n° 1 - 2018 - Budget annexe du réseau de chaleur - Synthèse - Tableau n° 8 (mouvements réels et d'ordre)

| Budget annexe du réseau de chaleur | Dépenses (en €) | Recettes (en €) |
|---|---------------------|---------------------|
| Investissement | 7 974 037,79 | 7 974 037,79 |
| excédent de clôture de l'investissement reporté | 301 747,38 | |
| affectation excédent de fonctionnement reporté | | 1 974 037,79 |
| <i>propositions nouvelles dont :</i> | <i>7 672 290,41</i> | <i>6 000 000,00</i> |
| . PPI | | |
| . hors PPI | 7 672 290,41 | 6 000 000,00 |
| Exploitation | 625 000,00 | 625 000,00 |
| excédent d'exploitation reporté (résultat net 2018) | | 625 000,00 |
| propositions nouvelles | 625 000,00 | |
| mouvements intersections | | |
| Total | 8 599 037,79 | 8 599 037,79 |

Les dépenses réelles d'exploitation 2019 sont portées à l'issue de la décision modificative n° 1 à 1,4 M€, les recettes de cette section à 2,2 M€ (hors reprise des résultats). En investissement, les dépenses réelles s'établissent à 9,2 M€, les recettes correspondantes à 8,1 M€ (hors reprise des résultats). Par ailleurs, les crédits de paiement 2019 pour la PPI représentent 0,5 M€ en dépenses et 0,1 M€ en recettes.

La décision modificative n° 1 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêtée en équilibre à la somme de 8,6 M€.

b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par chapitre, en section d'exploitation et d'investissement.

En dépenses d'exploitation, les charges financières sont abondées de 0,6 M€ pour permettre une opération de remboursement anticipé.

En investissement, dans le cadre de la gestion active de la dette, des opérations de renégociation nécessitent l'inscription de 6 M€ en dépenses et en recettes. 1,7 M€ permettra la réalisation de remboursements anticipés (chapitre 16).

5° - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole. Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes. Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes. Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le

déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

a) - Affectation des résultats 2018 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de l'exercice 2018 pour la section de fonctionnement présente un excédent de 11,2 M€. En l'absence de résultat antérieur reporté 2017, l'excédent de clôture s'établit à 11,2 M€.

En investissement, avec un résultat reporté 2017 de - 3,9 M€ et, au vu du déficit 2018 de 7,2 M€, la section d'investissement présente un déficit de clôture de - 11,2 M€.

Il est nécessaire d'affecter 11,2 M€ de l'excédent de fonctionnement à la résorption de ce déficit, laissant un résultat global de clôture nul.

Affectation du résultat BAOURD - Tableau n° 9 (mouvements réels et d'ordre)

| BAOURD | Dépenses (en €) | Recettes (en €) |
|--|-----------------|-----------------|
| Solde d'exécution en fonctionnement | | |
| résultat de l'exercice 2018 (excédent) | | 11 161 688,63 |
| solde du résultat reporté 2017 | | 0,00 |
| résultat de clôture 2018 | | 11 161 688,63 |
| Solde d'exécution en investissement | | |
| résultat de l'exercice 2018 (déficit) | 7 227 154,05 | |
| solde du résultat reporté 2017 | 3 934 534,58 | |
| résultat de clôture 2018 | 11 161 688,63 | |
| Affectation des résultats | | |
| résultat d'investissement reporté (001) | 11 161 688,63 | |
| excédent de fonctionnement capitalisé (1068) | | 11 161 688,63 |
| résultat de fonctionnement reporté (002) | | 0,00 |

En mouvements réels, les propositions nouvelles en section de fonctionnement s'établissent à 0,9 M€ en dépenses et en recettes.

Les modifications des prévisions d'ordre (autre que le virement à l'investissement) concernent les mouvements des comptes de stocks de terrains (mouvements croisés intersections) pour 0,5 M€ et - 0,4 M€.

Aussi, il est proposé d'équilibrer la décision modificative par un ajustement du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de + 0,9 M€.

Décision modificative n° 1 - 2019 - BAOURD - Synthèse - Tableau n° 10 (mouvements réels et d'ordre)

| BAOURD | Dépenses (en €) | Recettes (en €) |
|--|----------------------|----------------------|
| Investissement | 11 647 722,63 | 11 647 722,63 |
| déficit de clôture de l'investissement reporté | 11 161 688,63 | |
| virement de la section de fonctionnement | | 855 589,00 |
| opération d'ordre de transfert entre sections | 486 034,00 | - 369 555,00 |
| affectation excédent de fonctionnement reporté | | 11 161 688,63 |
| Fonctionnement | 1 422 068,00 | 1 422 068,00 |
| virement à la section d'investissement | 855 589,00 | |
| opération d'ordre de transfert entre sections | - 369 555,00 | 486 034,00 |
| propositions nouvelles | 936 034,00 | 936 034,00 |
| Total | 13 069 790,63 | 13 069 790,63 |

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 sont portées à l'issue de la décision modificative n° 1 à 12,1 M€, les recettes de cette section à 12,1 M€ (hors reprise des résultats).

Ainsi, la décision modificative n°1 du BAOURD est arrêtée en équilibre à la somme de 13,1 M€.

b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par opération d'aménagement en section de fonctionnement.

Le décalage de l'ouverture du groupe scolaire de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin nécessite l'inscription sur l'exercice 2019 de crédits initialement prévus en 2020, soit 2,2 M€ en dépenses (chapitre 65) et 1,5 M€ en recettes (chapitre 70 et 74).

Dans le cadre de projets futurs à lancer, il est proposé d'inscrire 1,4 M€ en dépenses, dont 0,9 M€ pour le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier les Alagniers à Rillieux la Pape (charges générales).

Au vu de l'avancement de 2 opérations d'aménagement, il est proposé de décaler les prévisions de recettes de cessions foncières sur 2020, soit - 2 M€ pour la ZAC Villeurbanne la Soie et - 1,3 M€ pour le projet urbain partenarial du secteur de l'esplanade de la Poste à Dardilly (chapitre 70).

La participation du budget principal est portée à 6,2 M€ soit + 4,1 M€ (chapitre 75).

6° - Budget annexe du restaurant administratif

a) - Affectation des résultats 2018 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe du restaurant administratif constaté au compte administratif 2018 est nul.

En investissement, compte tenu des réalisations 2018 (solde nul) et de l'absence de reprise de résultat reporté 2017, le résultat de clôture 2018 est nul.

Affectation du résultat budget annexe du restaurant administratif - Tableau n° 11 (mouvements réels et d'ordre) :

| Budget annexe du restaurant administratif | Dépenses (en €) | Recettes (en €) |
|--|-----------------|-----------------|
| Solde d'exécution en fonctionnement : | | |
| résultat de l'exercice 2018 (excédent) | | 0,00 |
| solde du résultat reporté 2017 | | 0,00 |
| résultat de clôture 2018 | | 0,00 |
| Solde d'exécution en investissement : | | |
| résultat de l'exercice 2018 (excédent) | 0,00 | |
| solde du résultat reporté 2017 | 0,00 | |
| résultat de clôture 2018 | 0,00 | |
| Affectation des résultats : | | |
| résultat d'investissement reporté (001) | 0,00 | |
| excédent de fonctionnement capitalisé (1068) | | 0,00 |
| résultat de fonctionnement reporté (002) | | 0,00 |

En mouvements réels, les propositions nouvelles en section d'investissement s'établissent à 0,1 M€ en dépenses périmètre PPI et 0,1 M€ en recettes hors périmètre PPI.

Décision modificative n° 1 - 2019 - Budget annexe du restaurant administratif - Synthèse - Tableau n° 12 (mouvements réels et d'ordre)

| Budget annexe du restaurant administratif | Dépenses (en €) | Recettes (en €) |
|--|-------------------|-------------------|
| Investissement | 131 000,00 | 131 000,00 |
| déficit de clôture de l'investissement reporté | | |
| affectation excédent de fonctionnement reporté | | |
| <i>propositions nouvelles dont :</i> | 131 000,00 | 131 000,00 |
| . PPI | 131 000,00 | |
| . hors PPI | | 131 000,00 |
| Fonctionnement | 0,00 | 0,00 |
| excédent de fonctionnement reporté (résultat net 2018) | | |
| propositions nouvelles | | |
| Total | 131 000,00 | 131 000,00 |

Les mouvements réels de la section de fonctionnement 2019 sont portés à l'issue de la décision modificative n° 1 à 3 M€ en dépenses et en recettes (hors reprise des résultats). En investissement, les dépenses réelles s'établissent à 0,3 M€, les recettes correspondantes à 0,3 M€ (hors reprise des résultats). Par ailleurs, les crédits de paiement 2019 pour la PPI représentent 0,3 M€ en dépenses.

Ainsi, la décision modificative n° 1 du budget annexe du restaurant administratif est arrêtée en équilibre à la somme de 0,1 M€

b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre

En investissement, une augmentation de 0,1 M€ des crédits de paiement opérationnels est proposée pour l'acquisition de matériels de cuisine et des travaux d'aménagement.

Ces dépenses seront financées par une participation du budget principal.

II - Révision des autorisations de programme et d'engagement

La Métropole pilote ses projets d'investissement dans le cadre d'une PPI couvrant la période 2015-2020, adoptée par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015. Cette PPI fait l'objet d'une gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

La Métropole gère, par ailleurs, une partie de ses crédits de fonctionnement au moyen d'autorisations d'engagement (AE) et de CP, notamment, pour le versement de certaines subventions ou la gestion des opérations d'urbanisme en régie directe.

Les AP/AE déterminent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses pluriannuelles.

Les CP fixent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP/AE correspondantes (article L 3661-7 du CGCT).

Le montant des AP/AE peut être révisé à chaque étape budgétaire.

1° - Les AP nouvelles ouvertes en 2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3292 du 28 janvier 2019, la Métropole a fixé le montant de l'autorisation budgétaire pluriannuelle des AP nouvelles, à lancer au cours de l'exercice, à 750 M€ répartis de la manière suivante :

- 541,7 M€ pour les projets, dont 498,9 M€ pour le budget principal,
- 208,3 M€ pour les opérations récurrentes, dont 186,6 M€ pour le budget principal.

Au cours des Conseils métropolitains du 29 janvier et du 18 mars 2019, 261,9 M€ ont été individualisés en dépenses et 10,5 M€ en recettes.

Au vu de l'analyse des besoins prévisionnels pour le second semestre 2019 et afin de poursuivre l'accélération de la réalisation de la PPI, il est proposé d'inscrire 130 M€ d'AP nouvelles supplémentaires en dépenses, dont 42,7 M€ pour les opérations récurrentes et 87,3 M€ pour les projets.

Le montant des AP nouvelles 2019 serait ainsi porté à :

- 629 M€ pour les projets, dont 583,9 M€ pour le budget principal,
- 251 M€ pour les opérations récurrentes, dont 229,2 M€ pour le budget principal.

Cette augmentation de 130 M€ d'AP en cours d'exercice est sans précédent depuis la création de la Métropole en 2015. Elle a pour objectif d'optimiser la réalisation des CP 2019 et 2020 en valorisant certaines politiques publiques telles que présentées ci-après.

a) - Aménagement du territoire

Sont identifiés au titre de la cohérence territoriale les aménagements des rues Langlet et Santy à hauteur de 8,2 M€, ainsi que le grand projet de ville (GPV) de la ZAC de Vénissy à Vénissieux pour 3,8 M€.

Dans le domaine du développement urbain, l'opération de renouvellement urbain du quartier Terrailon à Bron mobiliserait 3,2 M€. 1,4 M€ est prévu pour l'aménagement du chemin de Charvery à Lissieu, 5 M€ concernent le projet urbain partenarial (PUP) de la rue Duvivier à Lyon 7° et 4,6 M€ l'aménagement de la place des Pavillons à Lyon 7°.

L'opération récurrente des réserves foncières bénéficierait de 20 M€ supplémentaires, permettant d'augmenter les capacités d'actions de la Métropole dans ce domaine.

En matière de conception, entretien et gestion du domaine public, les études sur le pont Joliot Curie à Vénissieux requerraient une AP de 1 M€. La requalification du centre bourg d'Albigny sur Saône mobiliserait 0,4 M€.

b) - Économie, éducation, culture et sport

Les projets relatifs à la culture concerneraient pour 3 M€ l'aménagement du musée Lugdunum à Lyon 5° et pour 1 M€ celui des locaux de l'établissement public d'enseignement supérieur français, Cinéfabrique à Lyon 9°. Le laboratoire d'innovation sociale et culturelle, CCO - La Rayonne basé à Villeurbanne, nécessiterait une AP à hauteur de 0,6 M€.

En matière de développement économique et compétitivité, la Métropole abonderait son soutien aux projets collaboratifs nationaux et internationaux des sciences de la vie à hauteur de 1,5 M€. 1 M€ participerait aux actions de requalification des environnements urbains des entreprises pour répondre à des besoins en matière d'accessibilité et de sécurité. Dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 l'appui à la revitalisation commerciale s'élèverait à 0,5 M€.

Au titre de l'éducation, la Métropole engagerait les études pour la construction des collèges de Revaison à Saint Priest, à hauteur de 3,8 M€ et Bellecombe à Lyon 6°, pour 5,4 M€. La construction d'un nouveau collège sur la Commune de Vénissieux mobiliserait 5,5 M€. Des travaux seraient également engagés pour la cité scolaire Elie Vignal du lycée Saint-Exupéry à Caluire et Cuire, qui assure la continuité du parcours scolaire des élèves malades ou en situation de handicap (1,2 M€). Les extensions des collèges Clémenceau à Lyon 7° et Michelet à Vénissieux nécessiteraient respectivement 1,7 M€ et 1,6 M€.

S'agissant de l'enseignement supérieur et de la recherche, la création de la plateforme collaborative Public Factory, qui vise à comprendre et imaginer les transformations de l'action publique, nécessiterait une AP de 1,3 M€. Ce projet est porté par Sciences Po Lyon avec une maîtrise d'ouvrage assurée par l'Université de Lyon.

Dans le domaine du sport, la Métropole lancerait un appel à projet à hauteur de 0,4 M€ afin de soutenir les acteurs du monde sportif et de permettre aux comités et associations d'enrichir leurs offres en réponse à une demande croissante des citoyens.

c) - Environnement

Concernant le cycle de l'eau, les aménagements hydrauliques du ruisseau du Ravin situé sur les Communes de Sathonay-camp et Sathonay-village s'élèveraient à 1,5 M€. L'alimentation en eau potable du captage Tournayrand sur les Communes de Fleurieu sur Saône et Montanay nécessiterait 1,1 M€ d'AP.

supplémentaire. 0,4 M€ permettrait la sécurisation de l'alimentation par liaison entre les réservoirs du Mont Thou, du Paillet, de Létra à Saint Didier au Mont d'Or.

4 M€ viendraient augmenter le montant des opérations récurrentes destinées à l'acquisition de poids lourds et véhicules moins polluants.

S'agissant du cycle des déchets, l'opération récurrente de renouvellement des véhicules poids lourds destinés à la collecte bénéficierait d'une AP supplémentaire de 0,9 M€.

d) - Mobilité

S'agissant du domaine de la mobilité des biens et des personnes, l'aménagement du rond-point situé avenue Charles de Gaulle à Caluire et Cuire mobiliserait 1 M€. La création d'un parc relais, à hauteur de 1,1 M€, aux abords de la gare de Saint Germain au Mont d'Or s'inscrit dans le plan d'actions en faveur des reports modaux entre la route et le rail. Le projet de la zone d'activités en Champagne situé à Neuville sur Saône, porté par la Métropole à hauteur de 4,4 M€, permettra d'étendre le parc industriel Lyon nord avec des capacités d'accueil diversifiées. L'aménagement de la rue Kayzer à Saint Genis les Ollières mobiliserait 1,4 M€.

Par ailleurs, les opérations récurrentes 2019 disposeraient d'une AP supplémentaire de 10,2 M€.

e) - Ressources

Les acquisitions informatiques entrant dans le champ du schéma métropolitain numérique éducatif pourraient bénéficier de 1,6 M€ et les opérations récurrentes destinées à l'évolution et au renouvellement des équipements informatiques de 4,3 M€ supplémentaires.

L'installation de la station de gaz naturel de ville pour les bennes à ordures ménagères sur le site Kruger à Villeurbanne nécessiterait 1 M€.

f) - Solidarités et habitat

Dans le domaine de la politique du vieillissement, 3 M€ seraient affectés au soutien aux établissements d'aide aux personnes âgées ou handicapées et dans celui de l'enfance et de la famille, 14,6 M€ seraient affectés au soutien aux établissements d'aide à l'enfance.

À l'issue des révisions d'AP nouvelles 2019 proposées par budget, en dépenses et en recettes, les prévisions pluriannuelles établies initialement au budget primitif, s'établiraient comme suit :

| AP nouvelles (en €) | Budget primitif 2019 | | Budget prévu 2019 après vote de la décision modificative | |
|--|----------------------|-------------------|--|-------------------|
| | dépenses | recettes | dépenses | recettes |
| budget principal | 685 477 390 | 47 950 832 | 812 998 157 | 45 386 832 |
| budget annexe de l'assainissement | 41 352 810 | 0 | 41 606 200 | 3 068 269 |
| budget annexe des eaux | 22 278 800 | | 24 373 643 | 40 000 |
| budget annexe restaurant administratif | 161 000 | | 292 000 | |
| budget annexe réseau de chaleur | 730 000 | | 730 000 | |
| Total | 750 000 000 | 47 950 832 | 880 000 000 | 48 495 101 |

2° - Les AE nouvelles ouvertes en 2019

Dans le domaine de l'habitat, la mise en œuvre de la gestion pluriannuelle des opérations liées à l'inclusion par le logement nécessiterait l'ouverture d'une nouvelle AE pour 1,1 M€.

La mise en œuvre du plan pauvreté nécessiterait l'ouverture d'une AE de 0,3 M€ destinées aux actions en matière d'insertion.

Une autorisation complémentaire de 0,5 M€ est proposée pour des études d'impact et de dépollution sur les projets à lancer au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.

Pour 2019, les AE nouvelles seront ainsi portées à :

| AE nouvelles (en €) | Budget primitif 2019 | | Budget prévu 2019 après vote de la décision modificative | |
|---------------------|----------------------|-------------------|--|-------------------|
| | dépenses | recettes | dépenses | recettes |
| budget principal | 39 464 581 | 12 000 000 | 40 857 693 | 12 000 000 |
| BAOURD | 30 056 627 | 6 394 237 | 30 506 627 | 6 394 237 |
| Total | 69 521 208 | 18 394 237 | 71 364 320 | 18 394 237 |

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Reporte les résultats antérieurs, conformément aux écritures du compte public, des budgets de la Métropole :

- en excédent de fonctionnement :

- . 257 332 867,84 € pour le budget principal,
- . 40 397 082,55 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 6 586 316,73 € pour le budget annexe des eaux,
- . 2 599 037,79 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
- . 11 161 688,63 € pour le BAOURD,
- . 0,00 € pour le budget annexe du restaurant administratif,

- en déficit d'investissement :

- . 124 354 205,59 € pour le budget principal,
- . 15 126 428,59 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 5 747 000,94 € pour le budget annexe des eaux,
- . 301 747,38 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
- . 11 161 688,63 € pour le BAOURD,
- . 0,00 € pour le budget annexe du restaurant administratif.

2° - Affecte :

a) - 254 542 579,33 € sur les 257 332 867,84 € de l'excédent cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2018 du budget principal à la section d'investissement,

b) - 39 628 237,55 € sur les 40 397 082,55 € de l'excédent cumulé d'exploitation constaté au compte administratif 2018 du budget annexe de l'assainissement à la section d'investissement,

c) - 6 021 659,14 € sur les 6 586 316,73 € de l'excédent cumulé d'exploitation constaté au compte administratif 2018 du budget annexe des eaux à la section d'investissement,

d) - 1 974 037,79 € sur 2 599 037,79 € de l'excédent cumulé d'exploitation constaté au compte administratif 2018 du budget annexe du réseau de chaleur à la section d'investissement,

e) - la totalité de l'excédent cumulé de fonctionnement du BAOURD soit 11 161 688,63 € à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2018.

3° - Décide :

a) - la mise à jour, par propositions nouvelles, au titre de l'année 2019 des prévisions budgétaires par chapitre, selon les maquettes réglementaires jointes à la présente délibération,

b) - la révision des AP globales nouvelles 2019 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

- . dépenses : 127 520 767 €,
- . recettes : - 2 564 000 €,

- budget annexe de l'assainissement :

. dépenses : 253 390 €,
. recettes : 3 068 269 €

- budget annexe des eaux :

. dépenses : 2 094 843 €,
. recettes : 40 000 €

- budget annexe du restaurant administratif :

. dépenses : 131 000 €

c) - la révision des AE globales nouvelles 2019 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. dépenses : 1 393 112 €

- BAOURD :

. dépenses : 450 000 €

4° - Autorise l'individualisation complémentaire des autorisations de programmes récurrentes 2019, ci-après annexées, comme suit :

- budget principal :

. opérations récurrentes 2019 dépenses : 42 567 000 €, dont :

. 8 825 000 € en 2020,
. 32 308 000 € en 2021,
. 1 434 000 € en 2022 ;

. opérations récurrentes 2019 recettes : 46 000 €, dont :

. 46 000 € en 2021,

- budget annexe de l'assainissement :

. opérations récurrentes 2019 recettes : 498 269 €, dont :

. 498 269 € en 2021,

- budget annexe du restaurant administratif :

. opérations récurrentes 2019 dépenses : 131 000 €, dont :

. 131 000 € en 2019.

5° - Approuve la décision modificative n° 1 pour 2019 arrêtée en conséquence à la somme de :

- 828 006 123,84 € pour le budget principal,
- 42 257 082,55 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- 25 448 840,26 € pour le budget annexe des eaux,
- 8 599 037,79 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
- 13 069 790,63 € pour le BAOURD,
- 131 000,00 € pour le budget annexe du restaurant administratif.

6° - Précise qu'à l'égard du comptable public, cette approbation porte sur les montants par chapitre dans chacune des sections, le budget principal, le budget du restaurant administratif et le BAOURD étant votés selon la nomenclature budgétaire M57 par nature, les budgets annexes des eaux et de l'assainissement étant votés selon la nomenclature budgétaire M49, le budget annexe du réseau de chaleur étant voté selon la nomenclature budgétaire M41.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2019.